

CONFECTION OUVRIERS – CP 109

NOUVEAUX BARÈMES* À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022 :
➤ AUGMENTATION DES SALAIRES DE 0,4% (CCT 2021-2022)

Groupe de salaire 1	€ 11,9846
Groupe de salaire 2	€ 12,1043
Groupe de salaire 3	€ 12,3463
Groupe de salaire 4	€ 12,7170
Groupe de salaire 5	€ 13,2254
Groupe de salaire 6	€ 13,8868
Groupe de salaire 7	€ 14,7200
Groupe de salaire 8	€ 15,7504
Groupe de salaire 9	€ 17,0106

** Ceci sont les nouveaux salaires barémiques. Les salaires effectifs dans votre entreprise peuvent être plus élevés.*

Remarques:

Les montants ci-dessus ne tiennent pas compte des possibilités suivantes :

- Suite à la CCT 2017-2018, les entreprises pouvaient affecter l'augmentation salariale de 1,1% de façon alternative.
- Dans les entreprises où l'augmentation du chèque-repas n'était pas possible, parce que le montant maximum de 8 euros était déjà atteint, la CCT 2019-2020 prévoyait une augmentation des salaires horaires bruts de 1,1% ou l'octroi d'avantages équivalents à partir du 01/09/2019.
- Suite à la CCT 2021-2022, les entreprises pouvaient affecter l'augmentation salariale de 0,4% de façon alternative.